



REMARQUE:

- La rivière St. Mary's à l'ouest de la porte d'écluse de l'ouvrage de compensation et l'écluse située à Sault Ste. Marie se trouvent dans la Zone 9.



Légende	
●	Ville ou Collectivité
—	Route principale
+	Voie ferrée principale
▭ (orange border)	Limite de la zone
▭ (light blue)	Lac principal
▭ (light green)	Parc et réserve de chasse de la Couronne



SAISONS DE PÊCHE ET LIMITES DE POSSESSION : ZONE 9

ESPÈCES	SAISONS D'OUVERTURE	LIMITES ET RESTRICTIONS	ESPÈCES	SAISONS D'OUVERTURE	LIMITES ET RESTRICTIONS
Doré jaune et doré noir, toutes combinaisons	1 ^{er} janv. au 14 avril, et 3 ^e samedi de mai au 31 déc.	S - 2 C - 1	Truite brune*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Achigan à grande bouche et achigan à petite bouche, toutes combinaisons	Pêche ouverte toute l'année	S - 6 C - 2	Truite arc-en-ciel*	Pêche ouverte toute l'année	S - 1 C - 0
Grand brochet	Pêche ouverte toute l'année	S - 4; aucun entre 70-90 cm (27,6-35,4 po), un seul dépassant 90 cm (35,4 po) C - 2; aucun entre 70-90 cm (27,6-35,4 po), un seul dépassant 90 cm (35,4 po)	Touladi*	1 ^{er} janv. au 30 sept.	S - 3 C - 1
Maskinongé	3 ^e samedi de juin au 15 déc.	S - 1; doit dépasser 91 cm (36 po) C - 0	Truite moulac*	1 ^{er} janv. au 30 sept.	S - 3 C - 1
Perchaude	Pêche ouverte toute l'année	S - 25 C - 12	Saumon du Pacifique*	Pêche ouverte toute l'année	S - 5 C - 2
Marigane	Pêche ouverte toute l'année	S - 30 C - 10	Saumon atlantique*	Pêche ouverte toute l'année	S - 1 C - 0
Malachigan	Pêche ouverte toute l'année	S - 50 C - 25	Grand corégone	Pêche ouverte toute l'année	S - 12 C - 6
Omble de fontaine*	4 ^e samedi d'avril jusqu'à la fête du Travail	S - 1; doit dépasser 56 cm (22 po) C - 0	Esturgeon de lac (esturgeon jaune)	1 ^{er} janv. au 30 avril, et 1 ^{er} juillet au 31 déc.	S - 0 C - 0
			Barbue de rivière	Pêche ouverte toute l'année	S - 12 C - 6

* Ces espèces font l'objet de limites globales. Voir page 7 pour plus d'information.

EXCEPTIONS AUX RÈGLEMENTS : ZONE 9

PLAN D'EAU	PRÉCISIONS	PLAN D'EAU	PRÉCISIONS
Lac Supérieur - baie de Black depuis 48° 37' N. (île Bent vers le nord).	Doré jaune et doré noir - pêche fermée toute l'année.	La Lac Supérieur, à l'est de la rivière Pic (zone 9).	Truite arc-en-ciel S - 2 et C - 1.
Lac Supérieur - baie de Nipigon	Doré jaune et doré noir - pêche fermée toute l'année.	Rivière Montréal (du premier barrage hydroélectrique des Grands Lacs jusqu'au lac Supérieur).	Doré jaune et doré noir - pêche ouverte entre le 1 ^{er} janv. et le 31 mars et du 1 ^{er} juillet au 31 déc.
Lac Supérieur, sauf les eaux suivantes: baie Black au nord de la latitude 48° 37' N. (île Bent); lac Supérieur et baie Nipigon, au nord d'une ligne tracée nord-est depuis l'extrémité sud de la pointe Magnet de la péninsule de la baie Black jusqu'à la pointe Schreiber; et la baie Michipocoten à l'intérieur d'une ligne qui traverse la baie depuis la pointe Perkwakwai jusqu'à la pointe Smokey.	Il est permis d'utiliser deux lignes quand on pêche à la traîne à bord d'un bateau en eau libre.		

Un message des agents de protection de la nature de l'Ontario

La province renferme de nombreux sanctuaires où il est interdit de pêcher, que ce soit une partie de l'année ou toute l'année. Il faut s'assurer de ne pas pêcher dans un sanctuaire et à une période où la pêche y est interdite.

1-877-847-7667

